



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23
 Nombre membres élus en exercice : 23
 Présents : 15
 Représentés : 05
 Votants : 20
 Absents : 03

Date de la convocation :
 2 juillet 2026

Certifié exécutoire
 Compte tenu de l'envoi en
 Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Conseil Municipal d'Ambès,
 Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
 M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
 Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints
 au Maire ;
 Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Stéphanie LAHURE,
 Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE,
 Grégory BORTOLATO, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Rémi PIET donne procuration à Gilbert DODOGARAY,
 Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU
 donne procuration à Antoine VIGNAUD, Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain
 ARTIERE, Eléanore LAPORTA donne procuration à Romain RITOU

ABSENT(S) : Sylvie FRADIN, Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 074 07 2026 – FINANCES – TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX 2026/2027

Présentation par Isabelle BESSE

La Commune a établi un certain nombre de tarifs pour les services rendus à la population qu'il convient de réévaluer annuellement en fonction de la situation des services concernés.

Vu la délibération n° 049 07 2025, en date du 2 juillet 2025, relative au vote des tarifs appliqués au sein des services rendus à la population sur la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026 ;

Considérant la volonté de la Municipalité de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux pour l'année à venir ;

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions tarifaires ci-dessous :

POLE ENFANCE JEUNESSE		
Tarifs 2026/2027		
du 1er septembre 2026 au 31 août 2027		
TEMPS ÉDUCATIF MÉRIDIEN (REPAS ET ACTIVITÉS*)		
QUOTIENT FAMILIAL EN €	Tarif global (Repas et activités *)	Tarif adapté **
A : 1 à 500	0.50 €	0.25 €
B : 501 à 700	1.60 €	0.80 €
C : 701 à 850	2.00 €	1.00 €
D : 851 à 1 000	2.40 €	1.20 €
E : à partir de 1 001	3.00 €	1.50 €
Adultes	4.00 €	SANS OBJET
* Les activités sont incluses dans le tarif. Elles représentent 25% du montant total.		
** Tarif applicable uniquement aux enfants bénéficiant d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour lequel le service restauration ne peut assurer la production du repas. Un certificat médical devra être produit à cet effet.		

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE				
QUOTIENT FAMILIAL EN €	Matin	Soir	Matin + Temps éducatif méridien (repas et activités) + Soir	
A : 1 à 500	0,60 €	1,10 €	2,20 €	
B : 501 à 700	1,10 €	1,80 €	4,50 €	
C : 701 à 850	1,50 €	2,40 €	5,90 €	
D : 851 à 1 000	1,80 €	2,90 €	7,10 €	
E : à partir de 1 001	2,10 €	3,20 €	8,30 €	
ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (A.L.S.H.)				
QUOTIENT FAMILIAL EN €	Mercredi et Vacances Repas compris *			
A : 1 à 500	2,65 €			
B : 501 à 700	5,30 €			
C : 701 à 850	6,90 €			
D : 851 à 1 000	8,00 €			
E : à partir de 1 001	9,60 €			
Participation aux sorties d'un coût supérieur à 10 €	2,00 € / enfant / sortie			
* Lors de sorties exceptionnelles, le repas devra être fourni par les parents.				
ACCUEIL ADOLESCENT (en 1/2 JOURNÉE)				
QUOTIENT FAMILIAL EN €	Mercredi			
A : 1 à 500	0,30 €			
B : 501 à 700	0,80 €			
C : 701 à 850	1,10 €			
D : 851 à 1 000	1,30 €			
E : à partir de 1 001	1,50 €			
Accueil libre	Gratuit			
Cotisation annuelle au dispositif "Ambès Jeunesse"	2,00 €			
POUR LES SORTIES ET SOIRÉES				
COÛT DE LA SORTIE / SOIRÉE	Participation			
de 6 € à 11,99 €	3,00 €			
de 12 € à 19,99 €	6,00 €			
de 20 € à 30 €	10,00 €			
Plus de 30 €	15,00 €			
VACANCES SPORTIVES				
QUOTIENT FAMILIAL EN €	Du lundi au vendredi		Semaine de 4 jours	
	5 ½ journées	5 journées	4 ½ journées	4 journées
A : 1 à 500	8 €	16 €	7 €	13 €
B : 501 à 700	14 €	27 €	11 €	22 €
C : 701 à 850	19 €	38 €	15 €	30 €
D : 851 à 1 000	23 €	45 €	18 €	36,60 €
E : à partir de 1 001	27 €	53 €	22 €	43 €
ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (comprend l'École MultiSports et l'Éveil Sportif)				
QUOTIENT FAMILIAL EN €	À L'ANNÉE			
De 1 à 700	45,00 €			
De 701 à 1 000	55,00 €			
À partir de 1 001	65,00 €			
SPORT SANTÉ				
Cotisation annuelle (1 ou 2 activités)		150,00 €		

CRÈCHE					
Tarifs 2026/2027					
du 1er septembre 2026 au 31 août 2027					
FAMILLE DE	1 enfant	2 enfants	3 enfant	4 à 7 enfants	Dès 8 enfants
Taux à l'heure	revenu mensuel X 0.0619 %	revenu mensuel X 0.0516 %	revenu mensuel X 0.0413 %	revenu mensuel X 0.0310 %	revenu mensuel X 0.0206 %
Participations familiales					
Plancher : 814.62 €	0.504 €	0.420 €	0.34 €	0.252 €	0.167 €
Plafond : 8 500 €	5.261 €	4.386 €	3.51 €	2.635 €	1.751 €

Le gestionnaire ne peut pas appliquer un plafond inférieur. En revanche, en accord avec la Caf, il peut décider de poursuivre l'application du taux d'effort au-delà du plafond et doit l'inscrire dans le règlement de fonctionnement.

LES RESSOURCES À PRENDRE EN COMPTE SONT :

Il convient de prendre en compte du 1er janvier au 31 décembre 2026, les revenus perçus pour l'année 2024, soit N-2 (année de référence utilisée par Cdap).

Pour les familles dont les ressources sont inconnues de la CAF ou les familles non allocataires, le gestionnaire prendra en considération les revenus déclarés par les familles figurant sur l'avis d'imposition 2024 (N-2) avant abattement des 10 et 20 %. Le gestionnaire doit utiliser en priorité Cdap pour définir le montant des participations familiales.

Ce sont les ressources retenues en matière de prestations familiales (Cdap) ou à défaut, d'imposition (revenus d'activités professionnelles et assimilées, pensions, retraites, rentes et autres revenus imposables). Il s'agit des ressources nettes mensuelles des Familles, hors Prestations Familiales et avant abattement (10 et 20 %) ou déduction de toutes charges, hormis les pensions alimentaires versées.

NB : les frais réels et les abattements fiscaux ne sont pas déduits.

MEDIATHEQUE	
Tarifs 2026/2027	
du 1er septembre 2026 au 31 août 2027	
Adhésion (par personne et par an)	Gratuit
Adhésion enfants de moins de 18 ans	
Tarif réduit (étudiants, RSA, ...)	
Impression A4 en noir et blanc	0.10 € (à partir de la 11ème impression)
Impression 3D	0.10 € par gramme de filament utilisé + 0.50 € par heure d'utilisation + dépôt de 5 € (déduit du coût final de l'impression donc remboursé à l'usager après l'impression)
Foire aux livres	1 € le livre

PISCINE MUNICIPALE		
Tarifs 2026/2027		
du 1er septembre 2026 au 31 août 2027		
	AMBÉSIENS	EXTÉRIEURS
Entrée générale	1.00 €	3.00 €
Réduit (2 à 18 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, personnes handicapées, personnes de + de 65 ans)	1.00 €	2.00 €
Aquagym	5.00 €	6.00 €
Scolaire	Gratuit	2.00 €
CLSH		
Agents municipaux	Gratuit	

Pour 10 entrées, 1 entrée baignade ou 1 entrée activité sera offerte.

La 1ère entrée sera offerte à tout nouvel usager.

TERRAINS DE TENNIS		
	AMBÉSIENS	EXTÉRIEURS
Tarif à l'heure	Gratuit	

LOCATIONS DE SALLE		
Tarifs 2026/2027		
du 1er septembre 2026 au 31 août 2027		
	AMBÉSIENS	EXTÉRIEURS ET PERSONNES MORALES
SALLE GÉRARD CASANOVA et SALLE DU PRESBYTÈRE		
Location du lundi au jeudi	26 € / heure	29 € / heure
Jour de location	185.00 €	210.00 €
Week-end	375.00 €	430.00 €
Caution 1 (locaux, matériel)	1 000.00 €	
Caution 2 (nettoyage)	200.00 €	
ESPACE DES 2 RIVES		
Jour de location	700.00 €	805.00 €
Week-end	1 400.00 €	1 600.00 €
Caution 1 (locaux, matériel)	1 200.00 €	
Caution 2 (nettoyage)	350.00 €	
Tarif technique	350.00 €	
Gobelet consigné	1.00 €	
Eau plate		
Café		
Autres boissons	1.50 €	
Autre buvette (bière, ...)	2.00 €	

CIMENTIÈRE	
Tarifs 2026/2027	
du 1er septembre 2026 au 31 août 2027	
CONCESSION	
Dépositaire (indemnité mensuelle d'occupation) *	15.00 €
Terrain de 2 m² (pleine terre) - 15 ans	100.00 €
Terrain de 7 m² (caveau 2/4 places) - 30 ans	600.00 €
Terrain de 9 m² (caveau 6 places) - 30 ans **	770.00 €
COLUMBARIUM	
Case - 15 ans	100.00 €

* Tout mois commencé est dû.

** Tarif applicable uniquement pour le renouvellement de concessions existantes.

MARCHÉ ET DROIT DE PLACE	
Tarifs 2026/2027	
du 1er septembre 2026 au 31 août 2027	
Le mètre linéaire, par unité de 2	1.00 €
Branchement électrique	2.00 €
Branchement eau	1.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la tarification des différents services municipaux, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} septembre 2026, pour une durée allant jusqu'au 31 août 2027 ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré le 8 juillet 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

Le Secrétaire de séance,
Nicolas MUZOTTE

